

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 avril 2009, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller

**ABSENCES MOTIVÉES:**

- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

### **Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

### **7894- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 20 avril 2009, en y ajoutant cependant les points suivants :

- Refus d'appuyer un projet pilote concernant les ambulances;
- Demande de collaboration de la part d'Hydro-Québec;
- Résolution d'appui à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier.

### **7895- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 mars 2009**

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 mars 2009.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **7896 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2009;
- Conciliation bancaire au 31 mars 2009;
- Rapport budgétaire pour le mois de mars 2009 ;

### **7898 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 900076 à 900095 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

### **7899- Rapport de l'inspecteur**

Monsieur Bourgault dépose son rapport du mois de mars 2009 pour des travaux d'une valeur de 1 000 \$.

- a) En ce qui concerne l'abattage des arbres en collaboration avec la SEPAQ, M. Bourgault mentionne que 71 arbres plus ou moins dangereux ont été abattus.
- b) Électricité au Club Nautique : M. Bourgault précise qu'il a communiqué avec l'électricien et que les travaux commenceront prochainement afin que tout soit prêt pour le 1<sup>er</sup> juin 2009.
- c) Ramassage du sable sur la route : le balayage du sable est complété au coût d'environ 3 500 \$. Monsieur Bédard mentionne qu'il faudrait maintenant trouver une solution pour que ce sable soit transporté ailleurs qu'au club nautique puisqu'il y en a beaucoup. M. Bourgault communiquera avec Raymond Robitaille Excavation pour le faire ramasser.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2009.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **7900 - Rapport de la directrice générale**

- a) Entente avec le Club Nautique St-Louis : Mme Viviers mentionne que l'entente a été signée avec le Club Nautique et qu'aucun changement n'y a été apporté.
- b) Internet haute vitesse : Nous avons reçu un accusé réception de notre demande de subvention de la ministre Normandeau ainsi que du bureau du Député Michel Matte. De plus des démarches ont été faites auprès de Vidéotron qui semble maintenant intéressé à nous desservir. Mme Viviers a eu un estimé des coûts qui seraient d'environ 930 000 \$. Cependant la compagnie Vidéotron serait prête à investir 600 000 \$ si nous pouvons avoir notre subvention. Nous continuons les démarches et attendons une réponse à notre demande de subvention.
- c) Pochettes de presse : Les pochettes de presse sont arrivées et chacun en a reçu un exemplaire. Mme Viviers mentionne qu'elle n'a pas fait imprimer les textes puisque nous pourrions ainsi les faire évoluer et les adapter selon les circonstances. Nous devrions pouvoir les transmettre aux citoyens en juin ou juillet.
- d) Journée de l'arbre : Cette année encore, nous recevrons de l'Association Forestière Québec-Métro des arbres à distribuer aux citoyens. Cette journée se tiendra samedi le 23 mai prochain au Club Nautique St-Louis.
- e) Lettre de félicitations à Me Marcel Aubut : Une lettre de félicitations a été transmise à Me Marcel Aubut suite à sa nomination à la Présidence du Comité Olympique Canadien.

Le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

### **7901 – Aménagement paysager aux abris postaux.**

Nous avons reçu deux propositions concernant l'aménagement paysager à faire aux abris postaux.

M. Drolet estimait le coût des travaux à environ 30 000 \$ en enlevant certains items tels le pavé uni, rampe de protection, réduction du muret, certaines plantes etc.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Pépinière et Paysages Marcel Marin pour sa part nous faisait une soumission de 15 875,73 \$ pour les deux entrées. M. Lessard communiquera avec lui pour vérifier certains détails qui ne devraient pas augmenter la soumission substantiellement, soit entre autres le gravier qui n'apparaît pas sur la soumission.

Après étude des propositions soumises par les deux aménagistes paysagistes, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce conseil donne mandat à la firme Pépinière et Paysages Marcel Marin inc. de procéder à l'aménagement paysager des sites des deux abris postaux.

### **7902 – Réparations à la route face aux 422 et 854 Chemin Thomas-Maher**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

### **7903 – Remplacement des glissières de sécurité**

M. Bourgault explique qu'il a fait des démarches pour savoir combien pourrait coûter le remplacement des glissières de sécurité. Il a fait un calcul sommaire et trois propositions ont été retenues :

- Avec poteaux de bois mais en gardant les mêmes câbles : 29 \$/mètre = 32 074 \$
- Avec poteaux d'acier mais en gardant les mêmes câbles : 41 \$/mètre = 51 230 \$
- Avec poteaux de bois mais profilés acier : 62 \$/mètre = 77 400 \$.

Après discussion, le conseil demande à Monsieur Bourgault de préparer une demande de soumissions qui seront étudiées lors de la prochaine séance du Conseil.

### **7904 – Coussins protecteurs pour les buts de soccer**

M. Bourgault mentionne qu'il serait nécessaire d'ajouter des coussins protecteurs aux buts de soccer pour éviter des accidents. Il s'est informé et le coût serait de 403,42 \$.

Après explications, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce conseil autorise l'achat des coussins protecteurs pour les buts de soccer.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **7905 – Construction d'une galerie au Club Nautique St-Louis**

Après discussion et étude des coûts concernant l'installation d'une galerie au Club Nautique St-Louis, il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à Rénovation Plus de construire une galerie au Club Nautique St-Louis avec des bancs tel que le plan soumis et au coût de 8 804,25 \$.

### **7906 – Dépôt du rapport de la CBJC**

Monsieur Jacob a assisté au dépôt du rapport de la CBJC et mentionne qu'il s'agit là d'un rapport décevant qui ne nous apprend rien de plus que ce que nous savions déjà. Nous avons fait un constat nous-mêmes quant à l'épandage de sable sur la route ; il faut continuer la revégétalisation. Il mentionne qu'il considère que la CBJC n'a pas fait son travail. Ils ne nous font aucune proposition. Monsieur Jacob trouve que c'est de l'argent dépensé pour rien.

### **7907 – Tournoi de golf de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier**

Monsieur Bédard mentionne que le Tournoi de golf se tiendra cette année le 18 juin 2009 et suggère que la Ville y participe. Après discussion, il est décidé de prendre un foursome et d'ajouter une commandite pour un maximum de 2 000 \$.

Il est donc proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de contribuer à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier pour un montant maximum de 2 000 \$ soit par un foursome de golf et une commandite sous une autre forme.

### **7908 – Plaque commémorative**

Mme Viviers soumet au Conseil une soumission de la compagnie Botrophée pour la confection d'une plaque commémorative pour la contribution du gouvernement du Québec à la réalisation du terrain de soccer. Le coût est de 375 \$.

Il est donc proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de donner mandat à Botrophée de préparer une plaque commémorative au montant de 375 \$.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **7909 – Estimé des travaux de Jean-Pierre Boucher pour l'année 2009.**

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'estimation des coûts pour les travaux d'entretien des terrains du Club Nautique St-Louis et du Presbytère pour l'été 2009 par M. Jean-Pierre Boucher, soit un estimé au montant de 4 272 \$.

### **7910 – Achat de quais amovibles pour le Club Nautique St-Louis**

Monsieur Bourgault explique que M. Tessier a fait des démarches pour l'achat de quais sur roues pour ajouter aux élévateurs à bateau qui seront disposés de chaque côté de la rampe de mise à l'eau. Ces quais seraient ainsi plus faciles à déplacer et seraient très utiles.

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise l'achat de deux (2) quais sur poteaux pour le Club Nautique St-Louis tel que soumis par M. Tessier au montant de 1 600 \$.

### **7911 – Service ambulancier – Projet pilote**

Monsieur Bédard fait part aux membres du Conseil d'une lettre transmise par Ville de Ste-Catherine concernant une demande d'appui concernant le retrait du projet pilote en ce qui a trait au service ambulancier.

Nous avons déjà manifesté notre opposition à ce projet.

### **7912 – Demande de collaboration de la part d'Hydro-Québec pour l'élagage et le déboisement sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph concernant l'accès à Internet haute vitesse**

ATTENDU QUE Ville de Lac-Saint-Joseph est la seule municipalité de la région à ne pas avoir accès au service internet haute vitesse;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Saint-Joseph est principalement composée de professionnels et de gens d'affaires ayant un besoin impératif d'IHV pour leurs activités quotidiennes;

ATTENDU QUE de nombreuses pressions ont été exercées par les citoyens auprès du conseil municipal pour obtenir ce service;

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

ATTENDU QUE ce service constitue maintenant un service essentiel pour tous;

ATTENDU QUE de nombreuses démarches ont été faites auprès d'entreprises mais que les coûts se sont avérés trop élevés pour la population qui est de 380 propriétaires seulement;

ATTENDU QUE le seul type de service qui peut être offert à notre population est le service par câble compte tenu de la topographie et de la situation géographique du territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une demande a déjà été adressée au MAMROT pour bénéficier du *Programme Communautés rurales branchées* afin d'obtenir une subvention pour défrayer une partie des coûts engendrés pour l'implantation d'un tel service;

ATTENDU QUE par ailleurs Ville de Lac-Saint-Joseph a remarqué depuis quelques mois une modification de la qualité du service électrique sur son territoire et que souvent des baisses de courant surviennent particulièrement en début de matinée sans toutefois provoquer de pannes de courant;

ATTENDU QUE le service électrique a été interrompu à quelques reprises durant la saison hivernale et qu'après vérification auprès d'Hydro-Québec, il s'est avéré que cette situation est due à la végétation contenue dans l'emprise de la ligne électrique desservant Ville de Lac-Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, afin de s'assurer que son adhésion au programme gouvernemental ne soit pas compromise pour l'année 2009, il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Vivian Viviers, à présenter une demande à la société Hydro-Québec pour procéder à son programme d'élagage et de déboisement prévu pour 2009, afin que ces travaux soient effectués dans les meilleurs délais.

### **7913 – Résolution d'appui à la Fondation médicale Jaques-Cartier**

ATTENDU QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a contribué à la formation de Fondation Médicale de la Jacques-Cartier;

ATTENDU les problèmes de notre population à recevoir les services médicaux de première ligne à proximité;

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**ATTENDU QUE** cet organisme a été fondé afin de favoriser l'accessibilité aux soins de santé de la communauté des villes de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Lac-Saint-Joseph et Fossambault-sur-le-Lac;

**ATTENDU QUE** la Fondation vise à favoriser le recrutement et la rétention des médecins sur son territoire par la fourniture d'équipements médicaux, de facilités pour la pratique médicale en région et par la sensibilisation de la population aux problèmes de santé afin que la communauté puisse rapidement recevoir, avec qualité, les soins de première ligne, à bonifier l'offre de services en matière de santé et à sensibiliser la communauté à une santé équilibrée;

**ATTENDU** la demande de Fondation médicale de la Jacques-Cartier à l'Agence du revenu du Canada pour être reconnue comme organisme de bienfaisance;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Croteau, et résolu que ce Conseil reconnait que les objets de la Fondation sont les suivants :

- Favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph;
- Favoriser l'accessibilité aux citoyens de la Ville de Lac-Saint-Joseph à des soins de santé complets, efficaces et de qualité;
- Favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques et sociales limitent les facilités de déplacement en dehors du territoire de la municipalité.

Que le Conseil de cette municipalité reconnait le caractère de bienfaisance de cet organisme;

Que le Conseil appuie, en conséquence, la demande d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance de Fondation médicale de la Jacques-Cartier;

Que copie de cette résolution soit transmise aux villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac pour appui.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **7914 - Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M.Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h40.

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**O'Donnell Bédard**  
Maire suppléant